On exige des certificats spéciaux pour les marchandises qui peuvent être soupçonnées d'introduire des maladies contagieuses chez les animaux aquatiques ou pour les marchandises qui sont assujetties à un certificat de salubrité, comme les produits de la pêche. Seules les sociétés enregistrées peuvent importer du poisson et des produits de la pêche; ces entreprises sont d'ailleurs tenues de déclarer par écrit que les produits sont exempts de maladie et d'additifs non approuvés. En outre, tous les produits de la pêche doivent être conformes à la loi suédoise sur les aliments administrée par le ministère de l'Agriculture.

La loi suédoise sur les aliments établit des normes précises pour chaque produit. Celles-ci portent sur les aspects suivants : modes de transformation, méthodes de préservation, durée de conservation, principaux utilisateurs, prix et contrôle de la qualité, additifs, taille et poids, contenu, niveaux admissibles de mercure (max. 0,5-1,0 mg/kg selon l'espèce de poisson et le produit), de chlorure de vinyle (max. 0,005 mg), d'aflatoxine (max. 0,005 mg/kg), d'histamine (max. 200 mg/kg), de BPC (max. 0,005 mg/kg, de DDT-DDD-DDE (max. 5,0 mg/kg), d'aldrine-dieldrine (max. 0,1 mg/kg), d'hexachlorure de benzène (max. 0,2 mg/kg), d'hexachlorohexane BHC, d'HCH, de lindane (max. 0,2 mg/kg), de trichlorfon (max. 0,1 mg/kg), de DDI et de dieldrine. Il n'y a pas de niveau d'établi dans le cas de ces derniers produits chimiques, qui sont assujettis à une évaluation individuelle; si la teneur est jugée trop élevée, le produit ne sera pas admis.

LES PRIX ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix payés par les importateurs suédois sont habituellement basés sur les structures de prix européennes; on se reportera à *INFOFISH* pour les trouver. L'ambassade du Canada à Stockholm peut fournir les prix de référence courants aux exportateurs canadiens intéressés. Généralement, il n'y a pas d'exigences particulières, mais les Suédois préfèrent qu'on leur donne un prix CAF Stockholm.

En Suède, deux modes de paiement sont généralement utilisés: les entreprises locales préfèrent habituellement payer comptant contre des documents; la lettre de crédit est l'autre solution acceptée. La couronne suédoise est entièrement convertible et il n'existe pas de restrictions sur l'importation ou l'exportation de la devise suédoise. Les paiements pour les importations peuvent se faire librement par l'intermédiaire d'une banque autorisée, tout comme les paiements courants. Les importateurs sont également autorisés à accepter les crédits des fournisseurs étrangers, à condition que de tels crédits soient considérés comme habituels. Le commerce de l'or ne fait pas l'objet de règles particulières.

L'INSPECTION

La Suède n'a guère de restrictions sur le poisson et les produits de la pêche importés. Les restrictions existantes ont trait avant tout aux espèces capturées dans les eaux limitrophes de la Suède, qui pourraient soit être menacées d'extinction ou faire concurrence aux arrivages locaux; autrement, la Suède a une attitude très libérale à l'égard des importations.

Tous les produits de la pêche doivent se conformer à la loi suédoise sur les aliments qu'administre le ministère de l'Agriculture. Le Service d'hygiène des aliments, qui relève de l'Administration nationale des aliments, l'organisme exécutoire du ministère de l'Agriculture, a pour sa part une division qui régit les normes prescrites par la loi suédoise sur les aliments en ce qui concerne la salubrité, la caractérisation du produit, l'étiquetage, le marquage et l'emballage.